

DÉPARTEMENT : SAVOIE
ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

PRÉSENTS : MM REYNAUD Jean-Michel, PERNET Florian, SALLIÈRE Robert, WAX Nicolas, CHAPPEL Michel, DUSSUD Alain, OLIVIERI Jérôme (arrivé à 18h30).

EXCUSÉS : M. GORRÉ Alfred (procuration à M. REYNAUD Jean-Michel).

ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PERNET Florian.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures.

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance su conseil municipal du 4 mai 2018. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par 7 voix pour (dont 1 procuration), 0 contre et 0 abstention (J. OLIVIERI absent).

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance su conseil municipal du 6 avril 2018. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par 7 voix pour (dont 1 procuration), 0 contre et 0 abstention (J. OLIVIERI absent).

M. le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour, le recrutement d'un agent saisonnier pour le fleurissement.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par 7 voix pour (dont 1 procuration), 0 contre et 0 abstention (J. OLIVIERI absent).

ORDRE DU JOUR

1. Demande de subvention Arts et Cimes
2. RIFSEEP agent technique
3. Conventions d'occupation la Cure
4. Prêt de mobilier
5. Règlement salles communales et tarifs
6. Autorisation donnée au Maire pour l'achat Bernard
7. Autorisation donnée au Maire pour le compromis de vente Ducruez
8. Autorisation donnée au Maire pour l'achat Girollet
9. Convention Halte-Garderie
10. Programme de réfection des voiries
11. Implantation Bike-Park
12. Celticimes
13. Contrat fourniture de gaz
14. Déchetterie
15. Devis ASCOTE
16. Convention avec le CDG73 : médiation préalable obligatoire

- 17. Adhésion à l'association des Communes Forestières
- 18. Copies numériques et papier
- 19. Contrat de maîtrise d'œuvre Jacon
- 20. Demande de participation travaux de réfection tennis
- 21. Questions diverses

A 18 h 20, M. le maire propose une suspension de séance afin d'entendre Mme Martine Reynaud qui présente l'action de son l'association Arts et Cimes et Mme Perrine Pernet au sujet du salon d'esthétique qu'elle désire installer à Albiez-le-Jeune.

Ces interventions terminées, la séance reprend à 19 heures.

1. DEMANDE DE SUBVENTION ARTS ET CIMES

M. le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention de l'association Art et Cimes de 210 euros correspondant à l'animation fournie par l'association lors de l'inauguration de la salle communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 210 euros correspondant à l'animation fournie par l'association lors de l'inauguration de la salle communale, par 8 voix pour (dont 1 procuration), 0 contre et 0 abstention.

2. RIFSEEP AGENT TECHNIQUE

M. le Maire indique que ce point sera traité lors de la prochaine réunion du conseil municipal après retour du projet de délibération de la part du centre de gestion.

3. CONVENTIONS D'OCCUPATION LA CURE

M. le Maire soumet au conseil la convention d'occupation destinée à définir les conditions d'occupation des 2 locaux situés à la Cure et qui accueilleront pour l'un, une miellerie, et pour l'autre, un salon d'esthétique.

D'un commun accord, le conseil municipal propose d'aligner le montant des indemnités d'occupation sur les derniers loyers en vigueur lorsque ces locaux étaient loués en tant que logements, soit 185 euros mensuels pour le local du rez-de-chaussée et 198 euros pour celui de l'étage.

Afin d'aider l'installation de ces deux projets, le conseil municipal décide que le montant des indemnités d'occupation soit progressif selon le tableau suivant :

Mois	Appartement RDC	Appartement étage
1	100	100
2	114	116
3	121	125
4	128	133
5	135	141
6	143	149
7	150	157
8	157	165
9	164	174
10	171	182
11	178	190
12	185	198

Il décide également que les travaux nécessaires à l'utilisation des locaux, hors travaux d'embellissement, de décoration ou propres à l'activité exercée, viennent en déduction des indemnités d'occupation. Ces travaux devront être réalisés en concertation avec la commune avec son accord écrit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE

- de fixer les indemnités d'occupation à 185 euros mensuels pour le local du rez-de-chaussée et 198 euros mensuels pour celui de l'étage qui seront perçus de manière progressive selon le tableau suivant

Mois	Appartement RDC	Appartement étage
1	100	100
2	114	116
3	121	125
4	128	133
5	135	141
6	143	149
7	150	157
8	157	165
9	164	174
10	171	182
11	178	190
12	185	198

- que les travaux nécessaires à l'utilisation des locaux, réalisés en concertation avec la commune avec son accord écrit, hors travaux d'embellissement, de décoration ou propres à l'activité exercée, viennent en déduction des indemnités d'occupation.

par 7 voix pour (dont 1 procuration), 0 contre, M. Florian PERNET ne prenant pas part au vote

4. PRÊT DE MOBILIER

M. le Maire indique que Mme Edith GACHET demande à la commune s'il serait possible d'emprunter du mobilier communal inutilisé pour aménager son local de vente.

Le conseil donne son accord. Une liste qui figurera en annexe de la convention d'occupation.

5. RÈGLEMENT SALLES COMMUNALES ET TARIFS

Discussion sur la tarification de la salle communale et les différents cas de figures qui vont se présenter.

Une grille tarifaire a été ébauchée, elle sera finalisée dans les prochains jours et soumise aux conseillers avant qu'une délibération soit prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le règlement et la tarification seront réexaminés au minimum une fois par an.

6. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR L'ACHAT BERNARD

Monsieur le Maire indique que la promesse de vente entre la commune et Madame BERNARD Jeannine propriétaire indivis de la moitié de la parcelle ZD 195 au lieu-dit les Léchères a été signée par les deux parties et qu'il convient maintenant d'engager la procédure pour la réalisation de la vente pour un montant de 500 €, les frais d'acte, d'un montant de 200 €, étant supportés par la

commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à procéder à toute démarche pour l'achat à Madame BERNARD Jeannine propriétaire indivis de la moitié de la parcelle ZD 195 au lieu-dit les Léchères pour un montant de 500 €, les frais d'acte, d'un montant de 200 €, étant supportés par la commune, par 8 voix pour (dont 1 procuration), 0 contre et 0 abstention.

7. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LE COMPROMIS DE VENTE DUCRUEZ

Monsieur le Maire indique que l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) lui a transmis la promesse de vente entre la commune et les propriétaires de la parcelle ZD 196 au lieu-dit les Léchères signée par les propriétaires. Cette parcelle, constitue un emplacement réservé pour l'aménagement des abords de la zone de loisirs. Il demande l'autorisation du conseil municipal pour la signer à son tour. Il indique que le montant de la vente est de 9 889 euros, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente de la parcelle ZD 196 au lieu-dit Les Léchères, par 8 voix pour (dont 1 procuration), 0 contre et 0 abstention.

8. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR L'ACHAT GIROLLET

Par délibération en date du 16 mars 2018, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure d'acquisition du terrain appartenant aux conjoints Girollet, situé Les Léchères, cadastré section ZD n°156 d'une superficie de 200m².

Une promesse de vente, réalisée par l'E.P.F.L., a été signée par les deux parties. Monsieur le Maire fait lecture de ce document et propose aux membres de l'Assemblée d'approuver cette promesse de vente dont les modalités sont détaillées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

D'approuver l'acquisition à l'amiable du terrain appartenant aux conjoints Girollet, situé Les Léchères, cadastré section ZD n°156 d'une superficie de 200m²mètres carrés, au prix de 100 € toutes indemnités confondues.

D'inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition au budget de l'exercice en cours.

D'autoriser M. le maire, à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique de cette acquisition.

9. CONVENTION HALTE-GARDERIE

M. le Maire indique qu'il a fait part des remarques du conseil municipal à la commune d'Albiez-Montrond et qu'il attend la réponse.

10. PROGRAMME DE REFECTION DES VOIRIES

Monsieur Robert Sallière indique que la subvention du Département pour les travaux de voirie est de 10 034€.

Il va évaluer le coût de réfection des voies suivantes :

- chemin conduisant au hameau de la Fesse (devant la ferme de la Fesse)

- chemin de la Fesse (derrière la ferme de la Fesse) : M. Robert SALLIERE prendra contact avec l'agriculteur utilisant ce passage et qui s'est proposé pour participer aux travaux de réfection.
 - chemin d'accès aux propriétés FISSOT et ARNAUD
 - chemin du Tovet – accès propriété OLIVIERI (problème déneigement)
- Il va demander des devis pour les reprises d'enrobé sur les autres voies.

M. le Maire donne lecture aux conseillers du message reçu des habitants de la Tour remerciant la commune de sa réactivité pour la réfection du chemin de la Tour suite aux fortes intempéries. Ils demandent aussi qu'une action soit menée auprès de l'entreprise qui a réalisé les travaux pour que la buse qui a été détériorée soit rétablie dans son état initial.

11. IMPLANTATION BIKE-PARK

M. Florian PERNET propose son implantation à l'extrémité sud du terrain de pétanque en rallongeant la zone de drain et en utilisant environ 6m du terrain existant. Si le terrain de pétanque s'avérait trop court, la commune le rallongerait côté nord. Le second module serait installé entre l'extrémité sud du terrain de pétanque et le massif rocheux de la zone de loisirs. M. Alain DUSSUD n'est pas d'accord pour ce choix d'implantation. Les autres conseillers approuvent ce choix qui permet de minimiser le coût pour la commune tout en offrant un nouvel aménagement renforçant l'attractivité à la commune.

12. CELTICIMES

M. le Maire présente au conseil municipal la proposition de l'organisateur :

- concert d'ouverture le samedi soir à l'église d'Albiez-le-Jeune
- session le mardi soir autour d'un feu de camp avec buvette
- concert de clôture le vendredi soir à l'église d'Albiez-le-Jeune si les conditions météo ne permettent pas sa tenue en plein air à Albiez-Montrond

13. CONTRAT FOURNITURE DE GAZ

Monsieur le Maire indique qu'une renégociation des tarifs du gaz communal est en cours et qu'elle devrait conduire à une économie substantielle.

14. DÉCHETTERIE

M. le Maire indique qu'un calcul précis de la répartition des charges de gardiennage de la déchetterie conduit aux résultats suivants :

Population permanente

- Albiez le Jeune : 27 %
- Albiez-Montrond : 73 %

Population touristique

- Albiez le Jeune : 17 %
- Albiez-Montrond : 83 %

Personnel communal

- Albiez-le-Jeune : 1 agent
- Albiez-Montrond : 4 agents.

En appliquant la répartition : gardiennage 1 semaine Albiez-le-Jeune et 3 semaines Albiez-Montrond on aboutit à la répartition suivante : 14,29 % pour Albiez-le-Jeune et 10,71 % pour Albiez-Montrond.

L'écart de 3,58 % en faveur d'Albiez-Montrond est compensé par la mise à disposition par cette dernière de son tractopelle.

La répartition 1 semaine complète sur 3 pour Albiez-le-Jeune est donc justifiée.

M. le Maire en a fait part à son homologue d'Albiez-Montrond qui la soumettra à son conseil municipal.

M. le Maire indique que compte-tenu de l'indisponibilité fréquente de notre employé communal, le gardiennage de la déchèterie sera décidée au coup par coup en accord entre les équipes des deux communes jusqu'au retour d'une situation stable.

15. DEVIS COORDONNATEUR SÉCURITÉ

M. le Maire présente le devis du coordonnateur sécurité pour les travaux de l'ancienne salle de classe. Il est constaté une importante distorsion dans les tarifs de ce prestataire par rapport à ceux appliqués lors de son intervention sur le chantier de la salle communale. M. le Maire va intervenir auprès de l'architecte afin de clarifier cette proposition.

16. CONVENTION AVEC LE CDG73 : MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Monsieur le Maire précise que la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle a prévu, jusqu'au 18 novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment pour les contentieux qui intéressent la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation ayant été confiée aux centres de gestion volontaires, le Cdg73 a accepté d'être médiateur auprès des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés, en cas de litige avec leurs agents.

Il indique que, s'agissant d'une mission facultative proposée par le Cdg73, les employeurs locaux sont libres d'y adhérer.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU le projet de convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Cdg73,

APPROUVE la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73 jusqu'au 18 novembre 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Cdg73.

17. ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES

M. le Maire présente au conseil l'appel à cotisation 2018 de l'Association des Communes Forestières de Savoie pour un montant de 135 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'Association des Communes Forestières de Savoie, par 8 voix pour (dont 1 procuration), 0 contre et 0 abstention.

18. COPIES NUMÉRIQUES ET PAPIER

M. le Maire informe le conseil de la possibilité d'adhérer au CFC, Centre Français d'Exploitation du droit de Copie qui gère collectivement les droits de copie numérique et papier du livre et de la presse pour le compte des auteurs et des éditeurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vu la très faible importance du nombre de cas probables, décide de ne pas adhérer au CFC (Centre Français d'Exploitation du droit de Copie), par 8 voix pour (dont 1 procuration), 0 contre et 0 abstention.

19. CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE JACON

M. le Maire présente au conseil le contrat de de maîtrise d'œuvre avec Mme Jacon pour le chantier de rénovation de la salle de classe, pour un montant de 7 400 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Mme Jacon, par 7 voix pour (dont 1 procuration), 0 contre et 1 abstention (N. WAX).

20. DEMANDE DE PARTICIPATION TRAVAUX DE RÉFECTION TENNIS

M. le Maire présente au conseil la demande du président du Tennis Club de participation de la commune au financement des travaux de réfection du court de tennis.

Le conseil municipal souhaiterait avoir des précisions sur la gestion du terrain de tennis de la commune. Il souhaiterait également que le terrain soit davantage accessible aux enfants du village et réserve sa décision.

M. le Maire va prendre contact avec le président du Tennis Club.

21. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TEMPORAIRE

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la réduction des effectifs des employés communaux, il n'est plus possible d'assurer l'entretien du fleurissement estival.

M. Jérôme OLIVIERI évalue à 4 heures hebdomadaires la charge de travail relative au fleurissement.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe pour accroissement saisonnier d'activité pour les mois de juin, juillet et août 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe pour accroissement saisonnier d'activité pour les mois de juin, juillet et août 2018 par 8 voix pour (dont 1 procuration), 0 contre et 0 abstention.

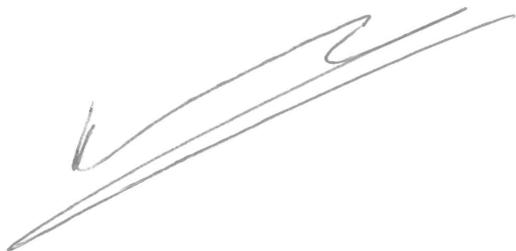
22. QUESTIONS DIVERSES

- Autorisation de prélever des plantes sur les parcelles communales sollicitée par Mme Géraldine BOUCHERON : le conseil est d'accord à l'unanimité.
- Concert le 18 août : jour de l'inauguration du sentier des Légendes, concert pop-rock-variété des 60's avec le groupe « Leat' and the Red Shoes. »
- Projet Voltalia : le résultat imminent de l'appel d'offres 2018 n'est pas encore connu. M. le Maire est en relation avec le représentant de la société VOLTALIA.
- M. le Maire informe que les travaux de mise au propre du réseau courants faibles et informatique de la mairie ont été réalisés en juin et qu'il reste à configurer le réseau dont le fonctionnement est défectueux.
M. Nicolas WAX estime qu'il appartient à la société REX ROTARY, chargée de la maintenance du photocopieur de le faire dans le cadre de son contrat.
M. le Maire précise que REX ROTARY est effectivement chargé de la liaison ordinateurs/photocopieurs, mais non du reste du réseau et qu'il convient toutefois de faire appel à un prestataire informatique.

- M. Alain DUSSUD informe le conseil des réunions auxquelles il a participé, notamment de l'AG de l'Association des Communes Forestières de Savoie au cours de laquelle la nouvelle réglementation concernant les affouages fait l'objet d'un large débat. Il indique qu'il s'est rendu à la vente aux enchères de coupes de bois qui, pour la deuxième année, pour la commune a été infructueuse. M. DUSSUD indique qu'une deuxième proposition peut être faite aux acheteurs dans les semaines qui viennent et que la vente n'est pas définitivement compromise pour 2018. Il rappelle que l'an dernier, faute de vente, il n'a pas été demandé de travaux sylvicoles à l'ONF et qu'il en est de même pour l'instant pour 2018.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Secrétaire de séance,
Florian PERNET



Le Maire,
Jean-Michel REYNAUD

